



DIAGNOSTIC AGRICOLE

Commune

de CRANVES-SALES



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
DE LA SAVOIE



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
DE HAUTE-SAVOIE

**I - Une activité agricole
importante et pérenne,
mais des questions
quant à la transmission
des exploitations**



Une rentabilité intéressante obtenue par des produits de qualité

- 4 exploitations laitières => 900 000 L de lait

=> valorisé entièrement en **AOC Reblochon**



- **des cahiers des charges stricts**
- **un lait bien valorisé**

- 3 exploitations maraîchères dont une en agriculture biologique

=> des produits à **haute valeur ajoutée**

Des agriculteurs nombreux et jeunes

■ 9 exploitations professionnelles

5 sous forme sociétaire (GAEC, EARL et SCEA)

4 sous forme individuelle

■ Beaucoup d'actifs jeunes

✓ **15 personnes** : 14 chefs d'exploitation – 1 en pré-installation

✓ **des agriculteurs jeunes** : * moyenne d'âge de **48 ans**

(50 ans sur le territoire de la BMVA)

* 4 ont moins de 35 ans, 4 ont entre 35 et 45 ans
et 7 ont plus de 50 ans

■ Des exploitations pérennes

6 des 9 exploitations professionnelles sont pérennes

=> **Stabilité du tissu agricole pour les 10 prochaines années mais des questions quant à la transmission de certaines exploitations**

(enclavement, proximité de l'urbanisation, déstructuration des exploitations...)

Moins 1 exploitation par rapport au diagnostic agricole effectué en 2004 (étude SCOT SEGH) :

- 4 cessations d'activités
- 2 installations dont une reprise d'une exploitation qui a arrêté
- Rajout d'un apiculteur professionnel non pris en compte en 2004



Des exploitations externes à prendre en compte

- **6 exploitations « externes »** travaillent des **surfaces sur Cranves-Sales**
 - * **Exploitations sur des communes voisines** : Lucinges, Juvigny, St Cergues, Vétraz-Monthoux, Bonne sur Menoge...
 - * Exploitations majoritairement **pérennes**

- **1 exploitation « externe »** a des **bâtiments sur Cranves-Sales**
 - * Site secondaire => **vaches laitières - génisses**

=> Une activité agricole à appréhender au-delà des limites communales
(agrandissement des exploitations, productivité du travail, opportunités de libération de surfaces...)



Une production laitière dominante mais une diversification vers le maraîchage

■ 9 exploitations professionnelles

✓ 4 producteurs de lait de vache livré

- AOC Reblochon => coopérative de Contamine-Marcellaz-La Bergue => Masson
- 900 000 L de lait produit

✓ 3 maraîchers

- un en agriculture biologique
- commercialisation => tout en direct, sur les marchés, dans des AMAP, petits magasins spécialisés

✓ 1 éleveur de chevaux de compétition

✓ 1 apiculteur professionnel

■ 6 exploitations externes

✓ une production laitière majoritaire



Une production laitière exigeante en surface

- **Un cahier des charges AOC Reblochon qui impose de produire dans un mode extensif respectueux de l'environnement et des pratiques agricoles traditionnelles :**
 - des **rares locales** moins productives : Montbéliarde, Abondance et Tarine;
 - un **nombre maximum d'animaux par hectare** à ne pas dépasser;
 - une obligation de **pâture**;
 - une obligation de nourrir les animaux avec des **aliments provenant majoritairement de la zone d'appellation**;
 - une **limitation des quantités de céréales, tourteaux et engrais**.

⇒ AOC Reblochon : cahier des charges en cours de révision

=> **est en train de se durcir**

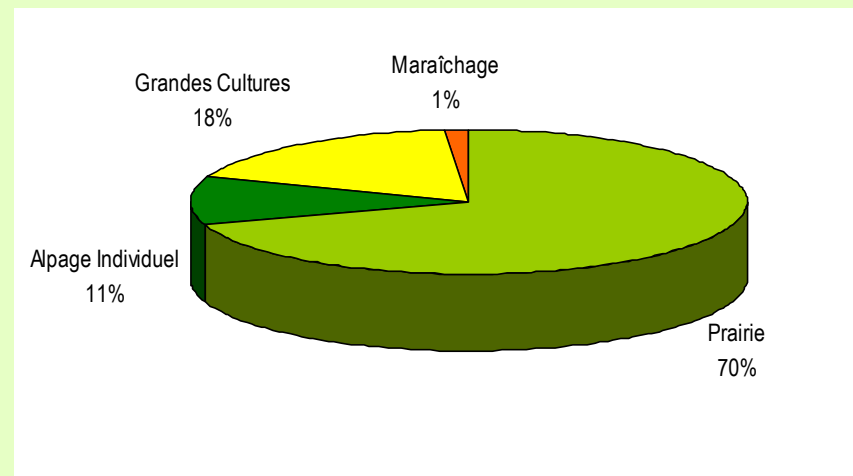
=> **avec des contraintes correspondant à la demande des consommateurs**



**Nécessité de disposer de beaucoup de surface
pour l'alimentation des troupeaux (1 à 1.5 ha / VL en moyenne)**

Surfaces travaillées par les 8 exploitations

- ✓ **350 ha** (sans compter surfaces alpages collectifs)
 - **70 % herbe** => culture dominante. Exploitations **presque autonomes en fourrage**
 - **18 % en grandes cultures** => nécessaires pour diminuer les charges
 - **11 % en alpages individuels** (sur la commune et St Cergues)
 - **4,5 ha de légumes, plantes à parfum, aromatiques et médicinales**



Surfaces travaillées par les 8 exploitations


✓ Des agriculteurs qui travaillent des surfaces proches de leurs bâtiments

8 EA de Cranves-Sales

=> 80 % SAU sur Cranves-Sales


=> 20 % SAU sur communes limitrophes

Surfaces proches des bâtiments => FORCE

- 
- gain de temps
 - efficacité
 - confort de travail
 - limitation des nuisances pour le voisinage

✓ Une complémentarité plaine / montagne bien valorisée

=> 3 exploitations montent des génisses en alpages

- 
- **libère de surfaces de vallée** => permet de produire un maximum d'aliments en zone d'Appellation
 - permet l'élevage des génisses de races locales
 - entretient des alpages. Notons que dans certains secteurs les exploitations de montagne, seules, ne sont pas suffisamment nombreuses pour entretenir toutes les surfaces d'alpage.

✓ Des agriculteurs locataires de la majorité des surfaces cultivées



Cranves-Sales :

des espaces agricoles nécessaires pour les exploitations de la commune

✓ 325 ha de surfaces agricoles

- 8 exploitations professionnelles de Cranves Sales 281 ha (87%)
- autres exploitations externes 44 ha (13%)

✓ Des surfaces de bonne qualité agronomique

- coteau des Voirons et plat de Cranves-Sales

✓ Encore de grands tènements agricoles préservés, mais une urbanisation consommatrice d'espace et un enclavement des sièges

- facilité de travail, gain de temps, rentabilité, limitation des nuisances
- épandage des effluents d'élevage

=> *surfaces essentielles pour les exploitations*

- une urbanisation qui a conduit à une disparition très importante des surfaces et à un enclavement des sièges

✓ Une agriculture qui a un réel impact sur le paysage

- crée, entretient et fait vivre la paysage
- entretient des espaces difficiles en montagne
- est source de biodiversité



En synthèse: une activité agricole diversifiée, pérenne mais avec des problèmes de transmission d'exploitation et d'enclavement des sièges

- ✓ Une **agriculture jeune, dynamique et pérenne** ; mais des questions de remplacement d'associés ;
- ✓ Une majorité de surface en **herbe**, support de **productions sous signe de qualité** ;
- ✓ Une **bonne valorisation des productions** => **AOC Reblochon, maraîchage** ;
- ✓ Des productions maraîchères **commercialisées localement** ;
- ✓ Encore quelques **grands tènements agricoles** préservés, de **bonne valeur agronomique** ; mais un **enclavement des sièges** ;
- ✓ Une agriculture sous **cahiers des charges respectueux de l'environnement (bio, AOC...)**



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
DE LA SAVOIE



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
DE HAUTE-SAVOIE

II – Enjeux & Préconisations



L'agriculture est au cœur de la pression foncière

- **Les terres agricoles de Haute-Savoie, un espace très convoité pour l'extension urbaine:** Cette consommation extensive d'espace fait peser une lourde menace sur l'activité agricole.

- **L'espace agricole, un potentiel mal défendu par la conjoncture :**
 - L'agriculture traverse depuis des années une période difficile.
 - Mais ces turbulences ne doivent pas conduire nos territoires à brader le potentiel de demain.

- ➔ Dans ce contexte, **il devient nécessaire de penser différemment le développement du territoire.** Un développement équilibré et durable, qui permet de répondre aux besoins économiques et sociaux tout en préservant et valorisant les espaces agricoles et naturels, doit être privilégié.



L'agriculture, acteur économique et social

- L'agriculture est tout d'abord **créatrice d'emploi (15 personnes travaillent sur les 9 exploitations)** mais également les **emplois indirects** puisque l'on estime qu'un emploi agricole direct en induit 5 indirects, voire 7 lorsqu'il y a transformation du produit (exemple : transformation fromagère).
- Grâce à l'entretien des paysages, elle agit tout autant sur le **tourisme** estival qu'hivernal ainsi que sur le maintien d'un cadre de vie agréable.
- L'agriculture participe pleinement à la formation et à la continuité dans le temps de **l'identité territoriale et culturelle** d'un territoire. Par la production de produits de qualité, elle permet de véhiculer et de promouvoir l'image des terroirs.



LES PRECONISATIONS

Deux certitudes demeurent :

- Le foncier agricole est une ressource rare, précieuse et fragile.
- L'artificialisation des terres agricoles est un processus irréversible.

Deux certitudes suffisantes pour, au nom du principe de précaution, mobiliser tous les appuis et outils disponibles pour faire les choix les plus pertinents en matière de développement urbain:

➤ Une urbanisation à maîtriser

- LES ESPACES AGRICOLES NE SONT PAS UNE RÉSERVE FONCIÈRE « A PRIORI »: Un projet de territoire, ce n'est pas uniquement un projet de développement urbain, cela doit aussi être un projet de valorisation des espaces agricoles et naturels.
- VOIR LOIN...: définir un véritable projet qui permet notamment de stabiliser la vocation des espaces agricoles à long terme : telle est la démarche qui permettra de lutter contre la pression foncière et la spéculation.

⇒ Il est donc nécessaire de préserver l'avenir de l'économie agricole, permettre son bon fonctionnement et ne pas compromettre ses potentialités ainsi que ses perspectives d'évolution, en précisant dans le PADD les mesures prises et leurs finalités.



LES PRECONISATIONS

- **CONSOMMER MOINS D'ESPACE:** privilégier le renouvellement urbain : favoriser l'urbanisation des dents creuses et des espaces libres insérés dans le tissu urbain, **densifier les secteurs déjà construits et principalement le chef lieu.**

- **CONSOMMER MIEUX L'ESPACE:** promouvoir des formes urbaines diversifiées et moins consommatrices d'espace, permettant de limiter l'habitat diffus et isolé, et qui peuvent aussi participer à un urbanisme de qualité.



LES PRECONISATIONS

➤ **Préservation des sites d'implantation des exploitations** : ne pas approcher de zones constructibles en direction des sièges d'exploitation et maintenir un angle d'ouverture suffisant sur la zone agricole.

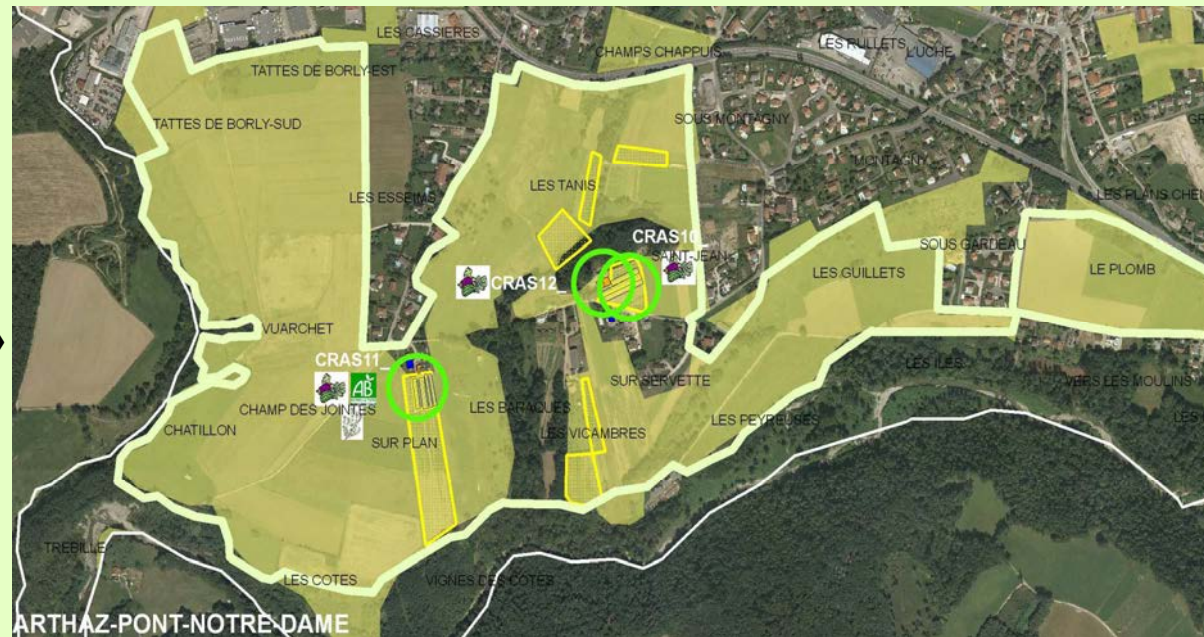
➤ **Protection des grands espaces agricoles homogènes** : En agriculture, l'homogénéité de l'espace est un facteur de durabilité. Le mitage, notamment par le phénomène urbain, fragilise fortement l'espace par les contraintes qu'il apporte : accessibilité, conflits de voisinage (bruits, odeurs...). Eviter l'urbanisation linéaire le long des routes qui constitue des avancées et qui « grignote » inévitablement l'espace agricole en contribuant à son mitage.

☞ Ont été reportées sur le plan à titre d'illustration et de réflexion **l'identification des zones d'intérêt agricole dans le but de maintenir les espaces agricoles homogènes à enjeux et les sièges d'exploitations.**

☞ **L'identification de ces secteurs a vocation à attirer l'attention sur des secteurs sensibles en terme de préconisations pour protéger l'outil agricole.**



« Sur Plan » / « Sur Servette »



Exploitation CRAS 11 :

Exploitation installée depuis 2008 constituée de 2 associés et un à venir.

Activités : Maraîchage (une quarantaine de variétés de légumes), plantes aromatiques et médicinales et un peu d'apiculture.

Exploitation certifiée « Agriculture Biologique » pour la totalité de ses productions avec vente directe (pas sur le site de la commune de Cranves-Sales) par le biais d'une AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) avec livraison de paniers sur la commune d'Annemasse et en Vallée Verte et magasins spécialisés « Bio ».

Situation vis à vis de l'urbanisation : les conditions favorables du site d'exploitation vis à vis de l'urbanisation devront être préservées.

Exploitations CRAS 10 et 12 :

Ces 2 exploitations distinctes (entités juridiques distinctes) se partagent le même site d'exploitation et travaillent ensemble (exploitations familiales).

Activités : Maraîchage (grande variété de légumes) avec vente de la totalité de la production en vente directe sur les marchés.

Situation vis à vis de l'urbanisation : l'urbanisation a tendance à se rapprocher : le développement de l'urbanisation dans ce secteur ne devra pas se confirmer afin de préserver des conditions favorables pour ces exploitations.

Zone agricole « Borly » / « Les Esseims » / « Montagny » :

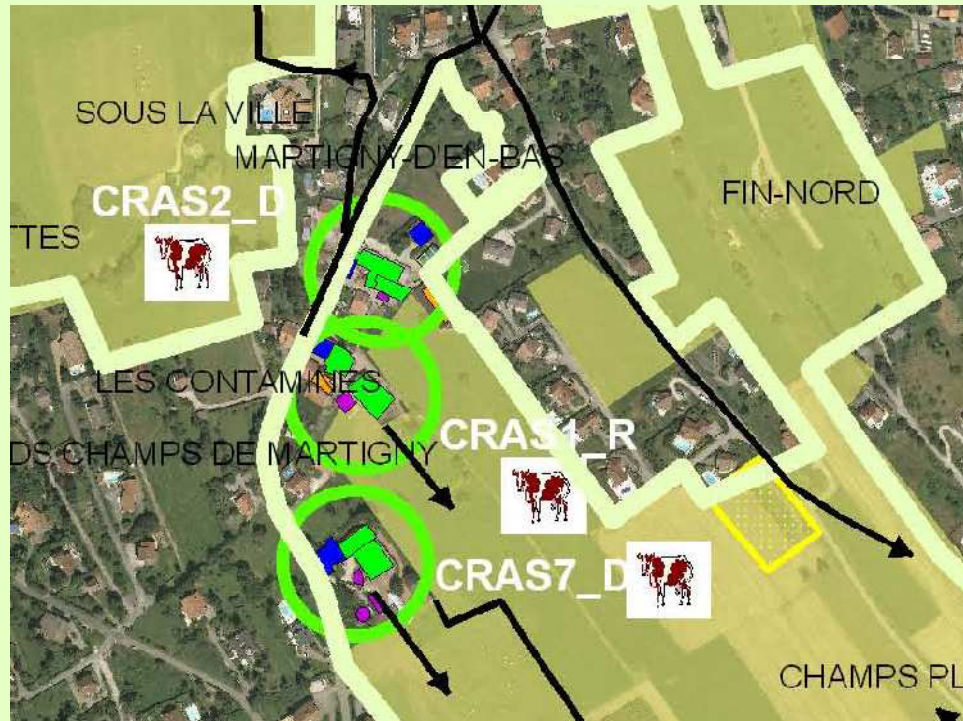
Même si l'on connaît les projets sur le secteur de « Borly » et le classement au PLU actuel en zone AUx, cette zone est actuellement exploitée par l'agriculture. Constituée de terrains plats (prés et cultures), ces terrains sont de bonne qualité agronomique. Ces terrains sont également exploités par des exploitants extérieurs à la commune.



La Plaine de « Rosses »

Ce vaste espace agricole, un des derniers vaste tènement plat subsistant sur la commune (facilement labourable, épandable) constitue une ouverture paysagère à l'entrée de l'agglomération Annemassienne reconnue à l'échelle du SCOT de la région d'Annemasse. Celui-ci prescrit la préservation de ces milieux naturels et agricoles en y interdisant toute urbanisation nouvelle et tout aménagement nouveau.

Un périmètre est établi par les documents graphiques du SCOT permettant d'identifier l'espace directement concerné par le projet de valorisation où le SCOT demande que le PLU de la commune maintienne une continuité d'espaces verts non bâtis.



« Martigny »

Présence de 3 Exploitations Laitières: CRAS 1 / CRAS 2 / CRS 7 :

CRAS 1 :

Exploitation agricole pérenne constituée de 2 associés.
 Activités : vaches laitières avec production de céréales.
 Exploitation soumise au RSD.
 Situation difficile vis à vis de l'urbanisation : les tiers sont à côté des bâtiments d'exploitation, cependant, l'angle d'ouverture sur les parcelles de proximité est encore satisfaisante.

CRAS 2 :

Exploitation agricole pérenne constituée de 2 associés.
 Activités : vaches laitières et génisses avec production de céréales.
 Exploitation soumise au régime de Installations Classées pour le Protection de l'Environnement (ICPE).
 Situation difficile vis à vis de l'urbanisation : les premiers tiers sont à 50 mètres d'un côté (lotissement) et à 10 mètres de l'autre côté de la route. Angle d'ouverture restreint : Les seules parcelles de proximité restant à cette exploitation sont situées de l'autre côté de la route (côté ouest), ce qui implique de systématiquement couper la route pour emmener le troupeau dans les champs.

CRAS 7 : Exploitation pérenne constituée d'un seul exploitant.

Activités : vaches laitières avec production de céréales. Exploitation soumise au régime de Installations Classées pour le Protection de l'Environnement (ICPE).

Situation difficile vis à vis de l'urbanisation : les tiers sont à côté des bâtiments d'exploitation, cependant, l'angle d'ouverture sur les parcelles de proximité est satisfaisant.



CRAS 13 : Apiculteur dont la pérennité est incertaine (âge).

Activité : production de miel en partie en vente directe et auprès de grossistes. Il possède quelques ruches sur la commune, d'autres sur d'autres communes de Haute-Savoie et également sur plusieurs départements.

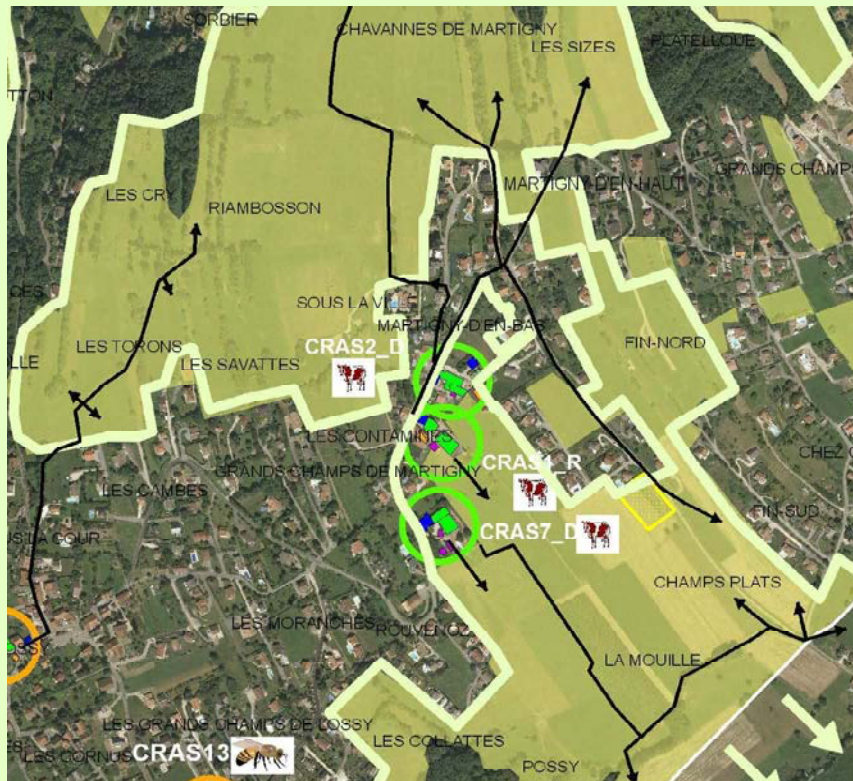
Le hameau de « **Martigny** » est le support d'une activité agricole importante et dynamique puisqu'on y compte pas moins de trois exploitations agricoles pérennes dont 2 sont des Installations Classées.

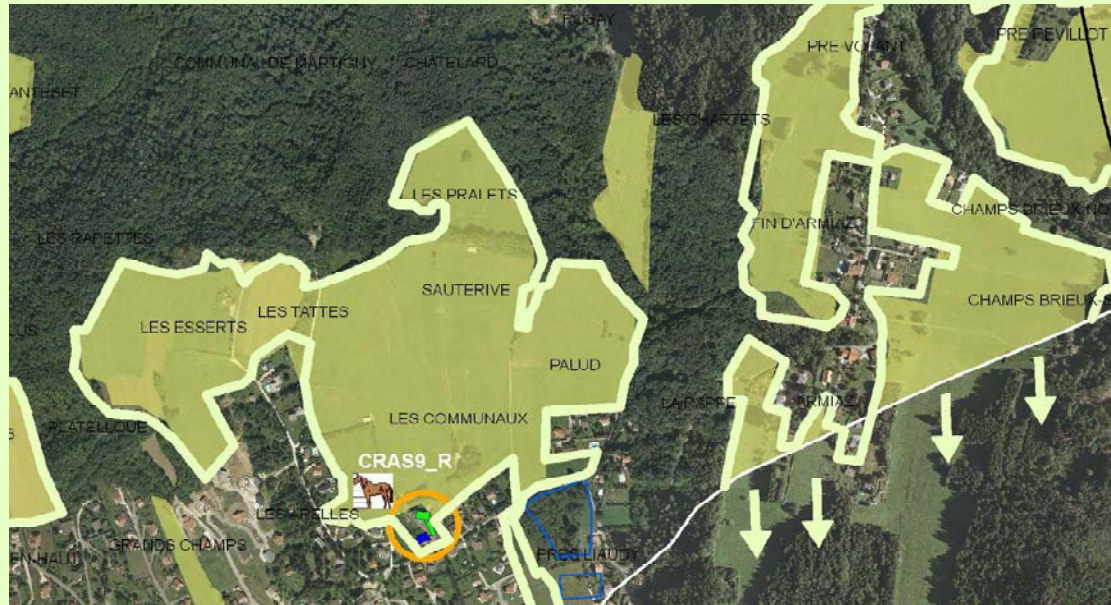
Depuis quelques années, un phénomène de mitage de ces espaces est à déplorer : compte tenu de la situation déjà très contrainte de ces exploitations vis à vis de l'urbanisation qui s'est développée de part et d'autre des sièges, il conviendra de contenir l'urbanisation dans les limites actuelles (urbanisation des dents creuses uniquement) afin de leur permettre de continuer à fonctionner sur leurs sites. A ce titre les secteurs agricoles qui tendent à se refermer à proximité des sièges devront être préservés en l'état.

Les secteurs agricoles situés au nord et au sud du hameau sont vitaux pour ces exploitations d'élevage : se sont des parcelles de proximité pour le pâturage et la production de foin. Ces terrains sont de très bonne qualité agronomique et épanchables . Ces secteurs sont primordiaux car encore homogènes et non mités par l'urbanisation: ils devront être préservés de toute urbanisation.

Cette partie de la commune est soumise à la Loi Montagne qui prévoit que « les terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières sont préservées ». Dans le même ordre d'idée, et pour garantir la cohérence d'espaces homogènes, elle préconise « l'urbanisation doit se réaliser en continuité avec les bourgs ».

Dans ce secteur, les espaces agricoles doivent être appréhendés avec ceux de la commune de LUCINGES.





« Les Arelles »

Exploitation CRAS 9 :

Exploitation constituée de 2 associés.

Activités : élevage de chevaux de compétition. Les exploitations équestres sont soumises au RSD. Cette exploitation est considérée comme ayant une pérennité incertaine en raison de l'âge des associés.

L'exploitation dispose de bonnes conditions pour sortir les animaux au nord du siège, sur le secteur agricole « **Les Communaux** » (environ 17 hectares) : secteur plat de bonne qualité agronomique : A préserver.



Les préconisations faites par la profession agricole visent à préserver des tènements importants de bonne qualité agricole et de topographie favorable permettant d'assurer une bonne lisibilité sur du long terme en matière de fonctionnement et de décisions d'investissement, mais également de conserver et d'assurer des surfaces d'épandages suffisamment éloignées de toute constructibilité pour pouvoir être mises en œuvre et de respecter les contraintes liées au respect des mesures agro environnementales.

De plus, , protéger les parcelles de proximité permet d'éviter les problèmes de circulation des troupeaux sur les routes

➔ **préserver les circulations d'animaux permettant l'accès aux pâtures.** A cet effet, les principales circulations agricoles sont répertoriées sur la carte ;

➔ **vérifier** secteur par secteur **que les accès**, depuis les routes et les voies communales, **aux espaces agricoles situés à l'arrière des zones d'urbanisation existantes ou futures seront bien préservés**, assortis d'un gabarit suffisant.



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
DE LA SAVOIE



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
DE HAUTE-SAVOIE

Merci de votre attention